AVEC L'AUTORISATION

DES CENSEURS ECCLÉSIASTIQUES

ET L'APPROBATION DE L'AUTORITÉ DIOCÉSAINE

ET DES

SUPÉRIEURS DE L'ORDRE

Protestation: Les Rédacteurs de la Revue du Tiers-Ordre et de la Terre Sainte déclarent vouloir se conformer entièrement aux prescriptions du Pape Urbain VIII, dans sa Constitution Sanctissimus, comme de cœur ils se soumettent à celles de S. S. Benoit XV, glorieusement régnant. men I n'es

Séra imp

Chi

" q1

" bi

"fu